

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : École Dollard-des-Ormeaux

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-26

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 21 mai 2026

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Mélanie Faber	Directrice
Chantale Bédard	Psychoéducatrice
Pénélope Sorveyron	Enseignante
Djouher Goucem	Enseignante
Yamina Boukhors	Enseignante

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☒ Oui ☐ Non	

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
- Afin d'actualiser le portrait et de mieux documenter le sentiment de sécurité et de bien-être des élèves, il est recommandé de planifier la passation du QSVE-BE l'an prochain (2026-2027) - Les données d'ÉVIO, les observations du personnel (FORMS) et les travaux du comité de plan de lutte ont permis d'établir un portrait fiable de la situation à l'école. - Les signalements d'intimidation et de violence sont en diminution par rapport à l'an dernier. - Les rencontres avec élèves impliqués dans une situation de violence ou d'intimidation, on observe une meilleure compréhension et maîtrise des stratégies de reconnaissance de la situation et des moyens à utiliser.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case Correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	Réduire les incidents dans la cour de récréation	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Effort commun fait en début d'année pour l'enseignement des comportements attendus sur la cour et dans les déplacements.	☒ Oui ☐ Non	Planification mensuelle de l'enseignement des comportements attendus S'assurer de la formation des surveillants sur la cour – enseignants et éducatrices (rôles et mandat)
No. 2	Améliorer les interventions de première ligne	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte		☒ Oui ☐ Non	Formation du nouveau personnel (SDG, ENS, TECH) Rappels réguliers en rencontre collective Formation spécifique et continue pour TES plancher afin de mieux accompagner les intervenants de 1 ^{re} ligne Prévoir dans l'horaire de classe, un moment pour la résolution de conflits toujours non résolus à la récréation (ex : pendant le 15 min de lecture au retour de récré/diner) Proposition d'outils
No. 3 (au besoin)	Renforcer la communication entre les membres du personnel	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Utilisation efficace des canaux établis (FORMS, OneNote, SharePoint)	☒ Oui ☐ Non	Formation du nouveau personnel en continu 15h à 16h = Disponibilité de l'intervenant de 2 ^e ligne afin que l'intervenant de 1 ^{re} ligne aille faire le suivi en personne des prochaines étapes en collaboration (dès 15h pour le SDG)
No. 4 (au besoin)	Outiller les élèves face à l'intimidation	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte	Les élèves maîtrisent mieux le sujet, on l'observe lors de rencontres pour ce genre de situation	☒ Oui ☐ Non	Formation plus approfondie sur le rôle des témoins pour prévenir et contrer l'intimidation



☐ Non atteinte

2. Mesures de prévention

Commentaires

- La majorité des mesures de prévention prévues au plan de lutte ont été mises en œuvre.
- Les mesures de prévention sont prises au sérieux par l'ensemble de l'équipe-école, mais le défi est de continuer d'être rigoureux et de favoriser son application toute l'année;
- Le défi est de l'enseigner au nouveau personnel dans notre situation de grand roulement de personnel.

Les **mesures de préventions** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

N/A

3. Collaboration des parents

Commentaires

- Toutes les mesures inscrites au plan de lutte ont été appliquées.
- Nous avons sollicité/informé systématiquement les parents lors de situations d'intimidation ou de violence, ainsi que dans la réflexion face aux mesures de soutien et d'encadrement.

Les **mesures de collaboration des parents** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

Proposition d'un courriel de base dans lequel l'intervenant de 1^{re} ligne peut préciser les informations pertinentes en lien avec l'intervention afin de faciliter la communication rapide au parent – en cc avec TES pour collaboration éventuelle.

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires
Toutes les modalités prévues et les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte ont été déployées.

Les modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:
N/A

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
Toutes les modalités prévues inscrites au plan de lutte pour assurer la confidentialité lors de la déclaration d'événements ont été appliquées et sont jugées suffisantes et efficaces.

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:
N/A

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires
- Dans l'ensemble, les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves victimes, instigateurs ou témoins. - Les événements nécessitant l'application du plan de lutte ainsi que les interventions réalisées sont consignés dans ÉVIO (en cours).

Les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
• Dans l'ensemble, les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves victimes, instigateurs ou témoins.

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
• Dans l'ensemble, les sanctions disciplinaires ont fait l'objet d'une analyse préalable (gravité, fréquence, intensité, impact sur la victime et potentiel de récidence de l'instigateur). • Dans la majorité des cas, les sanctions disciplinaires appliquées ont permis de diminuer ou d'éliminer les comportements inappropriés.

Les sanctions disciplinaires applicables sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
• En maintenant une communication régulière, l'école a vérifié la satisfaction des acteurs concernés et de leurs parents quant aux interventions réalisées; elle s'est assurée de vérifier que toutes les situations ont pris fin sinon, elle a apporté des modifications pertinentes.

Le suivi des signalements et des plaintes est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).